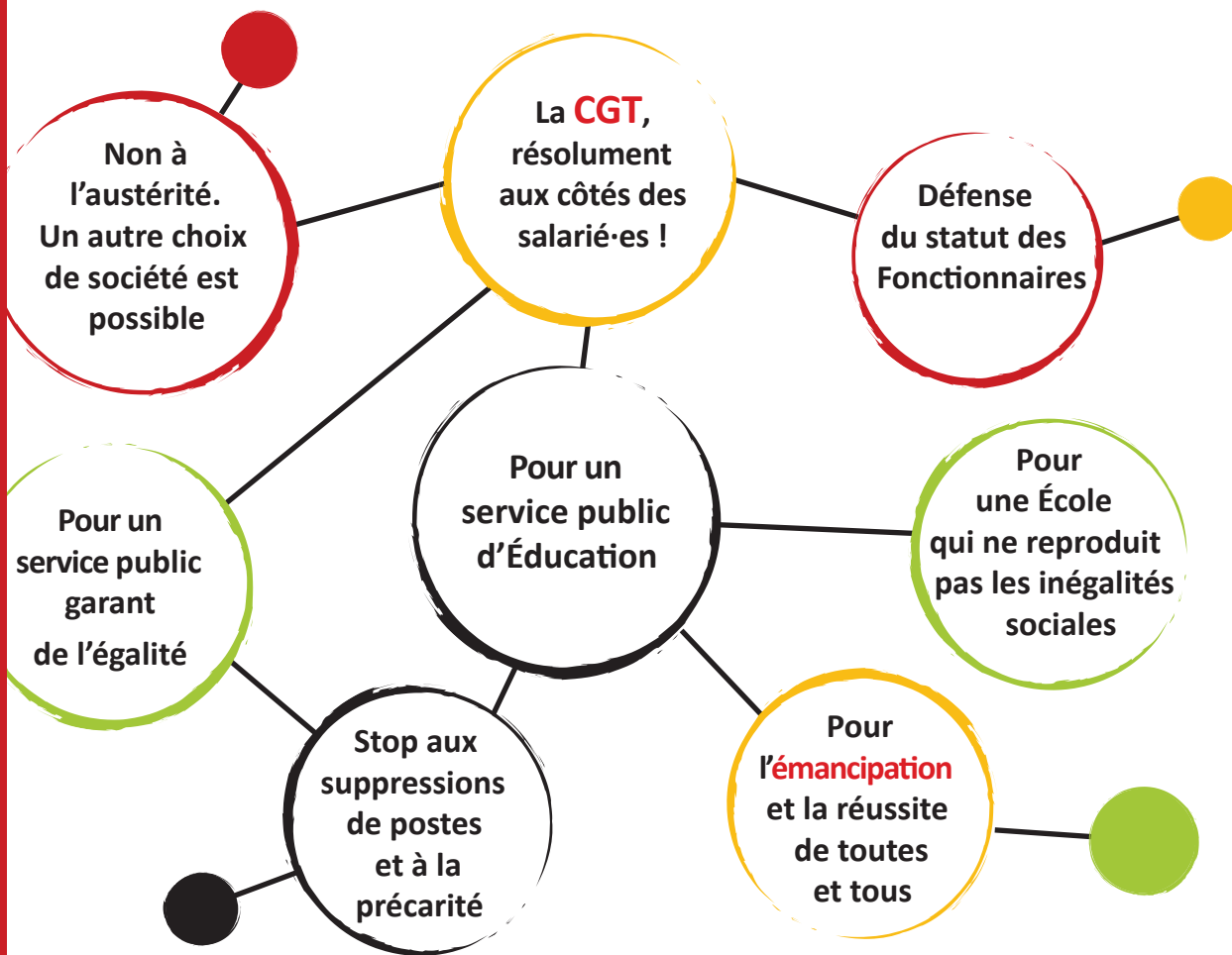


POUR ELLES, POUR EUX, POUR NOUS,  
LE CHOIX DU COLLECTIF !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE

du 29 NOVEMBRE  
au 6 DÉCEMBRE 2018  
JE VOTE CGT



## AUGMENTER NOS SALAIRES !

- 🔊 Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- 🔊 augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- 🔊 abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

## AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- 🔊 Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- 🔊 des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ; suppression du jour de carence ;
- 🔊 des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

## DIPLÔMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

- 🔊 Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- 🔊 des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- 🔊 reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

## GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- 🔊 Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- 🔊 lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- 🔊 mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

## Laboratoires de la flexibilité et de la précarité

Le service « vie scolaire » et l'accompagnement du handicap sont devenus des laboratoires de la flexibilité et de la précarité.

La fin des contrats aidés a montré à quel point les établissements manquent de personnels.

Pour contrer cette politique de destruction et pour assurer des conditions de travail dignes et compatibles avec la poursuite d'études, la CGT Educ'action exige dans l'immédiat l'accès au CDI et à la possibilité d'une titularisation pour les AED et AESH. L'actuel statut d'AED doit être abrogé. De nouveaux corps statutaires de la Fonction publique doivent être créés pour reconnaître ces métiers.

La CGT Educ'action revendique une allocation d'autonomie pour les étudiant-es.

**La CGT Educ'action revendique des améliorations des conditions de travail immédiates pour les Assistant-es d'Éducation et les Accompagnant-es des élèves en situation de handicap (AESH) :**

- ➔ la prise en charge intégrale des frais de transport lieux d'études/domicile/travail ; l'extension des indemnités et NBI pour ceux et celles exerçant dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire et en zone sensible ;
- ➔ un plan de formation réelle et adaptée avant leur prise de fonction initiale et en continu et la reconnaissance des qualifications acquises.

## Pour les AED

- ➔ la réduction des horaires de travail avec un service hebdomadaire sur 36 semaines plus une semaine de préparation de la rentrée afin de pouvoir suivre normalement des études et/ou préparer des concours soit :

- en externat : 24 h hebdomadaires pour un temps plein ;
- en internat : 28 h hebdomadaires pour un temps plein.

- ➔ Toute intervention

en internat nécessite récupération.

- ➔ la prise en charge des frais de repas lorsque les AED sont en responsabilité à l'Internat ;
- ➔ dans l'immédiat, des contrats de 6 ans et un recrutement par les rectorats afin de soustraire les AED aux pressions des chef-fes d'établissement ;
- ➔ Fin des entretiens individuels avec les chef.fes d'établissement.

## Pour les AESH

- ➔ la fin des temps partiels subis et la possibilité d'un temps plein pour tou-tes les AESH sans modulation, ni annualisation, ni hors temps scolaire ;
- ➔ prise en compte de la pénibilité ;
- ➔ un temps de service intégrant non seulement le temps de présence avec élèves mais aussi tous les temps de concertation, de réunions d'équipe de suivi de scolarité (ESS), de rencontres avec la famille, d'échanges avec l'enseignant-e et de formation initiale et continue.

### La CGT Educ'action

**se bat avec les personnels Non-Titulaires pour :**

- ➔ un élargissement des compétences des CCP (Commissions Consultatives Paritaires) : contrôle du recrutement, des affectations et du droit à la formation, examen des motifs du non-renouvellement de contrat, affectation, rémunération ;
- ➔ une véritable augmentation salariale avec un avancement lié à l'ancienneté, une grille salariale nationale identique à celle des fonctionnaires avec le paiement intégral des traitements dès le premier mois de travail.

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018

VOTEZ



**De la maternelle à l'université,  
pour une autre école, une autre société,**

# **luttons pour l'égalité !**

**SUD éducation** est un syndicat intercatégoriel qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

**Pour nos conditions de travail, gagnons de nouveaux droits.**

**Pour un statut unique :** la priorité à l'égalité, c'est donner à toutes et tous un statut de fonctionnaire protecteur et une meilleure rémunération.

**Pour une autre école, exigeons un même droit à une éducation de qualité pour toutes et tous les élèves.**

**Pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale :** parce que la priorité à l'égalité ce n'est pas qu'à l'école qu'elle se joue, SUD éducation fait partie de l'Union syndicale Solidaires, et porte des revendications pour transformer la société.

**VOTONS SUD**  
éducation

Union  
syndicale  
**Solidaires**

**CCP AED/AP/AESH**



## **Pour les AED/AP/AESH, SUD éducation revendique :**

- 1 la titularisation de tous les personnels précaires sans condition de concours ni de nationalité
- 2 l'arrêt du recrutement en contrat précaire
- 3 une véritable formation liée aux missions des personnels : notamment « sauveteur secouriste du travail » et la création d'un crédit d'heures formation pour permettre aux AESH (en contrat de droit public et en CUI) d'accéder au diplôme d'Accompagnant Educatif et Social, qui doit être revalorisé
- 4 la gratuité des transports et des repas pris sur le temps de travail
- 5 l'augmentation des salaires pour toutes et tous avec un salaire minimum à 1700 euros, l'intégration des primes et indemnités dans les salaires, l'abrogation du jour de carence
- 6 la baisse du temps de travail et la fin des temps partiels imposés
- 7 des modalités d'affectation transparentes des personnels AED, AP et AESH pour en finir avec le recrutement par les chefs
- 8 la défense des personnels face aux abus de la hiérarchie dans les cas de non-renouvellement et de procédures disciplinaires